

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal,
tenue le 15 juillet 2013, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 4	M. Daniel Courchesne
Siège # 3	M. Sylvain Paul	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
		Siège # 6	M. Robert Boucher

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité ont reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire, dans les délais prévus, conformément aux articles 152, 153 et 156 du *Code municipal du Québec*.

Le conseiller, M. Bertrand Parenteau, est absent de cette séance.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2013-07-834)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux de déneigement et d'entretien des chemins municipaux :
Soumission reçue et octroi de contrat
3. Période de questions
4. Levée d'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2013-07-835)

2. Travaux de déneigement et d'entretien des chemins : Soumission reçue et octroi de contrat

Attendu que la municipalité doit procéder à un appel d'offres public pour les travaux de déneigement et d'entretien des chemins;

Attendu que la municipalité a reçu une seule soumission;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie M.G.N. Déneigement Inc., pour les travaux de déneigement et d'entretien des chemins municipaux, pour les périodes du 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, pour un contrat d'une durée de 3 ans.

Cette résolution lie la municipalité et l'entrepreneur par contrat en conformité avec le devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Période de questions

Aucune question n'est posée dans la salle.

6. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **19 heures et 35 minute.**

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.